



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Politique migratoire espagnole : enjeux et dangers pour la France

Question écrite n° 12610

### Texte de la question

Mme Monique Griseti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la décision récente du gouvernement espagnol d'adopter un vaste plan de régularisation de 500 000 personnes en situation irrégulière, annoncé officiellement par la porte-parole du gouvernement, Mme Elma Saiz. Cette initiative, présentée par les autorités espagnoles comme un moyen de mieux intégrer les travailleurs étrangers présents sur leur territoire, suscite toutefois d'importantes interrogations quant à ses répercussions possibles sur les pays voisins et notamment sur la France. En effet, il est à craindre que cette mesure n'entraîne un afflux migratoire supplémentaire vers la France, déjà soumise à une forte pression migratoire. Selon les données les plus récentes publiées par le ministère de l'intérieur, 384 000 premiers titres de séjour ont été délivrés en France en 2025, soit 39 000 de plus que l'année précédente, représentant une hausse de 11,2 %. Ces chiffres témoignent d'une tendance continue à la hausse de l'immigration régulière, dans un contexte déjà marqué par des difficultés d'intégration et une tension croissante sur les services publics, notamment en matière de logement, d'éducation et de santé. Dans ce cadre, Mme la députée s'inquiète de l'effet d'appel d'air que pourrait provoquer la politique migratoire espagnole. La régularisation de centaines de milliers de personnes en situation irrégulière pourrait en effet encourager de nouveaux flux migratoires vers l'Europe de l'Ouest, avec un risque élevé que de nombreux individus cherchent à rejoindre le territoire français. Elle souhaite donc savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement entend adopter afin de prévenir de tels déplacements secondaires vers la France et assurer un contrôle efficace des frontières, notamment dans les régions frontalières. Elle lui demande par ailleurs quelles actions sont envisagées pour maîtriser durablement le nombre de premiers titres de séjour délivrés pour 2026.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Monique Griseti](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12610

**Rubrique :** Immigration

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2026](#), page 768